

Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes

Olivier MARION
Laura MOYON
Johann CARDES

LOIRE OCEANE ENVIRONNEMENT

Association Loi 1901

**

2, Rue Aristide Briand
44350 GUERANDE
SIREN : 790 432 587

Rapport du commissaire aux
comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31/12/2022



tél. 02.51.10.09.10 fax 02.51.10.09.11 web www.ecmarion.fr
101, avenue François MITTERRAND - BP 47 - 44611 SAINT-NAZAIRE CEDEX

Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes

Olivier MARION
Laura MOYON
Johann CARDES

LOIRE OCEANE ENVIRONNEMENT
Association Loi 1901
2, Rue Aristide Briand
44350 GUERANDE
SIREN : 790 432 587

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2022

Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **LOIRE OCEANE ENVIRONNEMENT** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2022**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'annexe comptable fait référence au paragraphe « Règles et méthodes comptable » au principe d'indépendance des exercices. Dans le cadre de nos travaux, nous avons contrôlé que la comptabilisation des subventions respectait le principe d'indépendance des exercices.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Nazaire,
Le 31/03/2022.

**Pour la société de commissariat aux comptes
MARION**

Olivier MARION
Commissaire aux comptes

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'O' and 'M' followed by a horizontal line, all enclosed within a large, sweeping loop.

Comptes annuels
au 31.12.2022

BILAN ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2 012	809	1 203	1 582
Immobilisations incorporelles en cours	1 000	1 000		
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 094	3 063	31	506
Immobilisations corporelles en cours				
Autres	10 852	8 296	2 557	1 947
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	91		91	91
Prêts				
Autres	3 400		3 400	3 400
TOTAL I	20 450	13 168	7 282	7 526
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	7 695		7 695	16 795
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	154 720		154 720	210 571
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	116 472		116 472	104 848
Charges constatées d'avance	1 182		1 182	1 681
TOTAL II	280 069		280 069	333 895
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	300 519	13 168	287 351	341 420

BILAN PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	900	900
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	46 364	4 310
Excédent ou déficit de l'exercice	42 981	42 055
Situation nette (sous total)	90 245	47 264
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	90 245	47 264
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL I bis		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	101 965	182 391
TOTAL II	101 965	182 391
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 821	11 090
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	71 640	96 370
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 200	1 200
Autres dettes		365
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	11 480	2 969
TOTAL IV	95 141	111 994
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + I bis + II + III + IV + V)	287 351	341 649

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	2 471	1 220
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	174	
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	126 623	99 386
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	177 008	382 801
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	9 240	276
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	25 162	2 331
Utilisations des fonds dédiés	98 593	57 943
Autres produits	(196)	25
TOTAL I	439 075	543 982
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	102 694	58 386
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	3 083	4 364
Salaires et traitements	200 184	185 496
Charges sociales	54 513	50 877
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 344	1 029
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	18 167	182 391
Autres charges	12 759	3
TOTAL II	393 744	482 546
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	45 331	61 436
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	780	69
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	780	69
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		61
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		61
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	780	9

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE - SUITE

	Exercice N	Exercice N-1
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	46 111	61 445
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	900	159
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	900	159
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion	4 030	19 549
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI	4 030	19 549
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	(3 130)	(19 390)
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	440 755	544 210
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	397 774	502 155
EXCEDENT OU DEFICIT	42 981	42 055
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	5 043	
Bénévolat		
TOTAL	5 043	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	(5 043)	(229)
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	(5 043)	(229)

OBJET SOCIAL :

S'inscrivant dans une démarche d'intérêt général, l'association a pour but de contribuer à la promotion de l'environnement et du développement durable au travers de partenariats avec les acteurs et les habitants du territoire.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

L'association oeuvre pour la conservation de la qualité de l'eau, des espèces et des habitats, la maîtrise de l'énergie, la préservation des ressources, une alimentation saine, le bien-être humain, l'économie responsable et soutenable.

Les moyens mis en oeuvre :

L'association accompagne des démarches participatives et citoyennes, s'adressant à tous les publics (collectivités, enseignants, entreprises, particuliers).

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE :

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de : 287 351 € Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 42 981 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES :

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement

n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

+

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Matériels et outillages 3 à 5 ans
- Matériel de transport 3 à 5 ans
- Mat. de bureau et informatique 1 à 4 ans
- Mobilier 5 ans

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

En 2022, 61.85 jours de bénévolat pour 47 bénévoles ont été valorisés au SMIC chargé.

1

VARIATION DES FONDS PROPRES

	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	900				900
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	4 310		42 055		46 364
Excédent ou déficit de l'exercice	42 055	(42 055)	42 981		42 981
Situation nette	47 264	(42 055)	85 036		90 245
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	47 264	(42 055)	85 036		90 245

Tableau de Suivi des Fonds dédiés - Subventions de fonctionnement affectées

2022

	Montant Initial	fonds à dégager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelle ressources	Fonds restant à engager en fin d'exercice
			74 ou 7894	6894	
		A	B	C	D=A-B+C
AELB	4 749,00	4 749,00	4 749,00		0,00
OFB	5 860,00	5 860,00	5 860,00	1 040,00	1 040,00
DREAL	24 386,00	24 386,00	14 295,00		10 091,00
CAP ATLANTIQUE	13 418,00	13 418,00	13 418,00	7 415,00	7 415,00
AMI ABC				258,00	258,00
VILLE DE PIRIAC	3 767,00	3 767,00	3 437,00	1 288,00	1 618,00
URCPIE	5 330,00	5 330,00	5 330,00	1 966,00	1 966,00
FONDS G EDF				6 200,00	6 200,00
FD DEPARTEMENT	26 000,00	26 000,00	13 000,00		13 000,00
AFAC	1 254,00	1 254,00	1 254,00		0,00
FD REGION	16 236,00	16 236,00	13 323,00		2 913,00
PNRB	55 224,00	55 224,00	2 760,00		52 464,00
FDCD	12 256,00	12 256,00	10 622,00		1 634,00
FONDATION DU PATRIMOINE	13 911,00	13 911,00	10 545,00		3 366,00
totaux :	182 391,00	182 391,00	98 593,00	18 167,00	101 965,00



Immobilisations

Cpie

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 03/04/23
Devisé d'édition

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	3 012		
TOTAL immobilisations incorporelles :	3 012		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	3 094		
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	8 752		2 100
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	11 846		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	91		
Prêts et autres immobilisations financières	3 400		
TOTAL immobilisations financières :	3 491		
TOTAL GÉNÉRAL	18 350		

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			3 012	
TOTAL immobilisations incorporelles :			3 012	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels			3 094	
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.			10 852	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :			13 946	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			91	
Prêts et autres immo. financières			3 400	
TOTAL immobilisations financières :			3 491	
TOTAL GÉNÉRAL			20 450	

Amortissements

Cpie

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 03/04/23
Devise d'édition

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	1 430	379		1 809
TOTAL immobilisations incorporelles :	1 430	379		1 809
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel	2 588	475		3 063
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.	6 805	1 490		8 296
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	9 394	1 965		11 359
TOTAL GÉNÉRAL	10 824	2 344		13 168

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL			

État des Créances et Dettes

Cpie

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 03/04/23
Devise d'édition

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations	91		91
Prêts (1) (2)			
Autres créances immobilisées	3 400		3 400
TOTAL de l'actif immobilisé :	3 491		3 491
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Usagers	7 695	7 695	
Personnel et charges sociales à récupérer			
État et autres collectivités publiques	154 420	154 420	
Confédération, Fédération, Asso. & organismes apparentés			
Débiteurs divers	300	300	
TOTAL de l'actif circulant :	162 415	162 415	
TOTAL GÉNÉRAL	165 906	162 415	3 491

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice	
(2) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice	

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes sur immo. et comptes rattachés	1 200	1 200		
TOTAL :	1 200	1 200		
Fournisseurs et comptes rattachés	10 821	10 821		
Usagers avances reçues				
Dettes relatives au personnel	71 422	71 422		
État et autres collectivités publiques	218	218		
Conf., Fédération, Asso. & organ. appar				
Autres dettes				
TOTAL :	82 461	82 461		
TOTAL GÉNÉRAL	83 661	83 661		

Charges et Produits Constatés d'Avance

Cpie

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 03/04/23
Devise d'édition

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	1 182	11 480
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	1 182	11 480

Les subventions d'exploitation accordées pour plusieurs exercices à l'association sont réparties en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, ou à défaut prorata temporis.
La partie rattachée à des exercices futurs est inscrite en produits constatés d'avance

Charges à Payer

Cpie

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 03/04/23
Devise d'édition

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 520
Dettes fiscales et sociales	26 101
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	34 621

Produits à Recevoir

Cpie

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 03/04/23
Devise d'édition

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	4 508
Personnel	
Organismes sociaux	
État	154 420
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	158 928

Quand l'association a reçu les conventions de financement, et/ou qu'elles ont été signées, alors elles sont comprises dans les produits de l'association.

Les subventions d'exploitation accordées pour plusieurs exercices à l'association sont réparties en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention ou alors au prorata temporis.

Détail des Produits Exceptionnels et Charges Exceptionnelles

Cpie

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 03/04/23
Devise d'édition

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant	Imputé au compte
Reclassement indemnités inflation 2021	900	772

TOTAL

900

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant	Imputé au compte
AELB action 2021 terminée	92	6718
BALLADE vélo réalisée 7747.50	2 253	6718
Ville de guérande convention	1 581	6718
AFAC 2021 soldée	104	6718

TOTAL

4 030

Effectif Moyen

Cpie

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 03/04/23
Devise d'édition

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	1	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	6	
Ouvriers		
TOTAL	7	

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés s'élèvent à 2 700 €.

ENGAGEMENTS RETRAITES

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Celles-ci sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèse d'actualisation des versements prévisibles.

Le poids de la provision retraite non comptabilisé dans les comptes pour 2022 s'élève à 2336 Euros. Il s'agit de deux salariés qui ont plus de 5 ans d'ancienneté.